

La race bovine corse

Des travaux sont en cours, menés par l'association Corsica Vaccaghi, en vue de la caractérisation de la race bovine corse. En effet, bien que reconnue comme spécifique et décrite précisément dès 1946 par Edmond Quittet (Ministère de l'Agriculture) dans son livre « Les races bovines françaises », la définition d'un standard de la race corse doit être actualisée, affinée et partagée par la profession.

Une description provisoire, base des futures réflexions, peut ainsi être proposée :

« La race bovine corse est une race de petit ou de très petit format, particulièrement sobre, alerte, rustique et vigoureuse, capable de se maintenir dans l'environnement difficile du maquis ou de la montagne corse en utilisant les seules ressources alimentaires du milieu. Elle est intelligente, éveillée et de tempérament plutôt calme. Les animaux ont une allure dégagée, la tête fine et expressive, le squelette léger mais solide, plutôt fin et longiligne. La côte est profonde et l'aspect général est celui d'un animal gracile, harmonieux et équilibré. Toutes les couleurs sont admises, avec ou sans panachures. »

